

### Questions orales

**L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Monsieur le Président, je pense pouvoir le faire assez facilement.

**M. McDermid:** Cela fait mauvaise impression.

**M. Roberts:** Le député dit que cela fait mauvaise impression. C'est peut-être vrai, mais c'est une initiative qui s'inscrit entièrement dans le cadre de nos objectifs.

Les députés de tous les côtés de la Chambre nous ont exhortés, à juste titre je pense . . .

**M. Crosbie:** C'est le ministre des Finances qui aurait dû répondre à cela.

**M. Roberts:** . . . à mieux faire connaître toute la gamme de programmes offerts par la Commission de l'Emploi et de l'Immigration afin que notre clientèle éventuelle connaisse mieux les programmes à sa disposition. Dans le cas auquel vous faites allusion, il est vrai que nous avons fait de la publicité dans cette revue qui est publiée par un groupe de bénévoles, mais nous sommes loin d'en financer la totalité. Ce sont d'autres personnes qui assument la majorité des frais.

Cette publication fournit des renseignements très utiles aux jeunes et à tous ceux qui cherchent un emploi et désirent savoir quels services le gouvernement du Canada leur offre pour les aider dans leur recherche. Cela me semble extrêmement utile.

Il serait tout à fait stupide de la part du député de nous exhorter à créer des programmes si nous ne faisons pas également le nécessaire pour veiller à les faire connaître au public auquel ils s'adressent. J'espère que le député a lu cette brochure. J'espère également que sa question amènera d'autres personnes à la consulter. Je suis convaincu que nous devons fournir aux Canadiens ce genre de renseignements.

**M. Hnatyshyn:** Monsieur le Président, d'après ce que dit cette revue, avec l'approbation du ministre, ce dernier pourrait très bien être poursuivi pour publicité trompeuse.

#### LA JUSTIFICATION DES DÉPENSES

**L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest):** Monsieur le Président, puis-je demander au ministre comment il peut justifier un autre exemple de népotisme prodigue et élaboré. Comment peut-il justifier cette propagande libérale à peine voilée, qui en fait, est peut-être de la propagande pour la campagne même du ministre à la direction du parti libéral? Comment peut-il justifier cela à une époque de restrictions, particulièrement lorsqu'il y a tant à faire pour le 1.5 million de chômeurs de ce pays? D'après le *Conference Board* du Canada, ce nombre augmentera encore en 1985. Comment le ministre peut-il expliquer de telles initiatives?

**L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Monsieur le Président, les questions du député sont encore plus absurdes qu'elles ne le sont d'habitude. C'est, en fait, un moyen de faire savoir aux Canadiens quels sont les programmes à leur disposition. Tel est l'objectif et il est efficace.

### QUESTIONS OUVRIÈRES

#### LE SORT DES CHÔMEURS DE LA RÉGION DE HAMILTON EN ONTARIO

**M. Ian Deans (Hamilton Mountain):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Il sait, j'en suis persuadé, que dans la région de Hamilton, 50 p. 100 de tous les travailleurs de la construction sont en chômage, 70 p. 100 des électriciens cherchent un emploi et 20 p. 100 de tous les travailleurs de l'acier sont sans travail. Le taux de chômage dans la région est notablement plus élevé qu'il ne devrait l'être. Ces gens ne peuvent bénéficier du nouveau programme de REÉR récemment annoncé par le gouvernement; ils ne peuvent profiter de la réduction d'impôt accordée aux médecins, avocats, comptables et conseillers qui seront imposés au taux de 15 p. 100; en fait, ils n'ont même pas droit à l'assurance-chômage.

Etant donné que le ministre a déjà fait savoir qu'il se préoccupait du sort des gens en chômage, pour des raisons indépendantes de leur volonté, qui n'ont plus droit à l'assurance-chômage et pour lesquels il n'existe actuellement pas de travail, pourquoi n'y a-t-il rien dans le budget pour les aider?

**L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances):** Monsieur le Président, le député a probablement lu le budget un peu trop rapidement, car celui-ci contenait quelque chose. Comme je l'ai dit dans ma réponse au député de Saint-Jean-Ouest, le gouvernement fédéral dépensera 500 millions de dollars de plus, en 1984, qu'il n'a dépensé en 1983 pour la création directe et indirecte d'emplois. C'est une somme non négligable que nous fournissons en plus du montant total pour aider à alléger les problèmes du chômage. Nos dépenses pour la formation, la création directe d'emplois et les dépenses en capital atteindront plusieurs milliards de dollars en 1984. Ce supplément de plus de 500 millions est notable, compte tenu des restrictions financières imposées.

Le député sait que le budget ne contenait rien pour ceux qui ont épuisé leur droit à l'assurance-chômage, mais je voudrais lui rappeler qu'il existe déjà des programmes en place pour ces gens. En particulier, il y a le régime d'assistance-publique du Canada pour lequel le gouvernement fédéral paie 50 p. 100 de toutes les dépenses provinciales. En fait, nos dépenses en vertu de ce programme ont augmenté de plusieurs centaines de millions de dollars au cours des dernières années. Le gouvernement fédéral paie 50 p. 100 des frais de tous ces programmes assurés par les provinces.

● (1430)

#### LA POSITION DU GOUVERNEMENT

**M. Ian Deans (Hamilton Mountain):** Monsieur le Président, d'après ce que dit le ministre, il semble que le seul espoir qui reste aux Canadiens qui ne peuvent pas trouver d'emploi et qui n'ont plus droit aux prestations d'assurance-chômage parce qu'ils en touchent déjà depuis un an ou un an et demi, c'est de se tourner vers l'assistance sociale.